

Hébergement France

	Villes < 200.000 h		Villes > 200.000 h et grande couronne		Paris et petite couronne		Outre-mer Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, St Pierre et Miquelon, Saint Martin	
Cadre juridique	plafond du marché *	Taux journalier (si hors marché) **	plafond du marché *	Taux journalier (si hors marché) **	plafond du marché *	Taux journalier (si hors marché) **	plafond du marché *	Taux journalier (si hors marché) **
Chambre simple	110 €	90 €	120 €	120 €	170 €	140 €	120 €	120 €
Chambre double	120 €	90 €	130 €	120 €	180 €	140 €	130 €	120 €
Personne à mobilité réduite	150 €	150 €	150 €	150 €	170 €	150 €	150 €	150 €
Expert scientifique extérieur	170 €	90 €	170 €	120 €	170 €	140 €	170 €	120 €

Frais repas (forfait par repas midi et soir) ***

hors restaurant administratif	20 €
restaurant administratif	10 €

* Il est possible de déroger à ces plafonds lorsque l'intérêt du service l'exige sur autorisation de la Directrice des affaires financières, dans la limite des frais engagés

** Il est possible pour un missionnaire qui avance ses frais d'hébergement d'être remboursé de son hébergement sur la base du montant réel des frais engagés dans la limite des plafonds du marché.

*** Sur décision du DAF, possibilité de rembourser aux frais réels dans la limite de 30€



Inserm

Mis à jour le 22/09/2023